

DIVISION DE LYON

N/Réf. : Codep-Lyo-2019-047172

Lyon, le 07/11/2019

**Institut de Soudure Industrie
13 rue du Vercors
69960 CORBAS**

Objet : Inspection de la radioprotection numérotée INSNP-LYO-2019-0570 du 6 novembre 2019
Installation : Chantier au sein de l'entreprise SOLVAY à Saint-Fons (69)
Thème : Radiologie industrielle - Autorisation T690660 – Société Institut de Soudure

Références :

- Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants.
- Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29 et L. 1333-30.
- Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie.

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références, concernant le contrôle de la radioprotection, une inspection inopinée a été réalisée, le 6 novembre 2019, lors d'un chantier de radiographie industrielle au sein de l'établissement SOLVAY à Saint-Fons (69).

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection inopinée du 6 novembre 2019 visait à contrôler la société Institut de Soudure basée à Corbas (Rhône), lors d'un chantier de radiographie industrielle mettant en œuvre un gammagraphe à des fins de contrôles non destructifs. Ce chantier avait été déclaré sur l'application OISO, conformément aux prescriptions en annexe 2 de l'autorisation d'exercer une activité nucléaire, et était censé avoir lieu le 6 novembre 2019 à partir de 10h pour une durée de 2 heures sur le site de Solvay à Saint-Fons (69).

Les inspecteurs se sont rendus sur site à 9h30. Le donneur d'ordre a indiqué que les tirs radiographiques étaient reportés à une date ultérieure. Il apparaît que cette annulation n'a pas fait l'objet d'une notification à l'ASN. **Cette situation remet en question les conditions de réalisation du contrôle par l'ASN de l'activité nucléaire de la société Institut de Soudure sur chantier.**

A. DEMANDES D'ACTIONS CORRECTIVES

Transmission du planning d'intervention

L'autorisation d'exercer une activité nucléaire vous permettant d'utiliser des appareils de radiographie industrielle sur chantiers prévoit à son annexe 2 : « *Le titulaire transmettra systématiquement, pour chaque agence, à la division territoriale compétente de l'Autorité de sûreté nucléaire, le planning et les lieux des chantiers où les appareils nécessitant le CAMARI seront utilisés.* »

Les inspecteurs se sont rendus sur le site de Solvay à Saint-Fons à 9h30 le 6 novembre 2019. Le donneur d'ordre a rapidement indiqué aux inspecteurs que les tirs étaient reportés. Selon les propos recueillis, l'information semblait connue depuis le 04/11/2019 au soir. Après vérification, il s'avère que cette information n'a pas été transmise à l'ASN via le logiciel OISO ou un quelconque autre support.

Demande A1 : Je vous demande de renseigner avec exactitude, et le cas échéant de mettre à jour, les informations déclarées sur l'application OISO. En cas de modification tardive qui ne pourrait pas être renseignée directement sur l'application OISO, je vous demande d'envoyer un message électronique à la division de l'ASN compétente du lieu d'intervention pour toute modification d'une intervention (pour la division de Lyon : lyon.asn@asn.fr).

B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Néant.

C. OBSERVATIONS

Néant.

* * *

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, des remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint à la chef de la division de Lyon

signé

Olivier RICHARD

